

Ceci est notre dernière Newsletter avant la pause estivale. Nous vous retrouverons à la rentrée, le 11 septembre, avec toutes les informations de notre secteur, les rendez-vous à ne pas manquer ainsi que les nouveautés.

Pour rappel, compte tenu des vacances, pensez à anticiper autant que possible, vos questions au service juridique, car les délais de réponse pourraient être allongés.

La voix du Synofdes

Le secteur de la formation professionnelle : sacrifié, maltraité, menacé

Le secteur de la formation professionnelle est aujourd'hui à bout de souffle. Le Synofdes dénonce des appels d'offres à des prix intenable, des décisions brutales sans préavis, des commandes suspendues et un désengagement progressif des financeurs publics, sans oublier l'impact de la TVA sur les OPCO.

Cette situation étouffe les organismes, démobilise les équipes et fragilise les publics les plus vulnérables. Pourtant, la formation professionnelle reste un bien commun, indispensable à tous les actifs, notamment ceux les plus éloignés de l'emploi.

Face à cette crise, le Synofdes appelle à une mobilisation urgente. Il faut rétablir des pratiques d'achat respectueuses, clarifier les responsabilités juridiques, reconnaître la valeur du travail accompli et engager un vrai dialogue avec les pouvoirs publics.

Le Synofdes exige d'être enfin pris en compte pour que la formation professionnelle puisse continuer à remplir sa mission essentielle.

[Je lis le communiqué de presse](#)

Actualités générales



Save the date !
La Fédération Nationale des UROF et le Synofdes organisent leur prochain colloque annuel

Thème : La formation professionnelle à l'aune de 2027 les 27 et 28 octobre 2025 à Paris (FIAP – 14e). Deux journées de réflexions prospectives avec les membres de la CPOF, les adhérents et les acteurs du secteur. Le programme complet et le lien d'inscription vous seront communiqués prochainement. D'ici là, réservez vos dates.

Découvrez nos ressources sur l'IA pour la formation professionnelle

Le Synofdes vous propose trois ressources essentielles sur l'intelligence artificielle à explorer cet été :

- L'IA dans le secteur de la formation professionnelle : Une lecture incontournable pour comprendre les enjeux et les opportunités.
- La Charte éthique d'utilisation de l'IA : Un modèle adaptable pour votre organisation, afin d'encadrer l'usage de l'IA de manière responsable.
- Simplifier vos fonctions supports grâce à l'IA : Des pistes pour optimiser vos processus internes avec les outils d'intelligence artificielle.

Les versions complètes de ces trois livrables sont réservées aux adhérents du Synofdes et de la Fédération des UROF. Pour les consulter, connectez-vous à votre espace adhérent.

Vous n'êtes pas encore adhérent ? Rejoignez notre collectif et accédez à l'ensemble de nos ressources !

Evolutions du cadre réglementaire de la certification professionnelle

Le décret n°2025-500 du 6 juin 2025 renforce les conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux (RNCP et RS) en durcissant les critères d'éligibilité. Il encadre aussi plus strictement l'habilitation des organismes tiers et élargit les pouvoirs de contrôle de France compétences, désormais assortis de sanctions en cas de manquement.

Une note de décryptage est disponible pour les adhérents du Synofdes. Pour la consulter, connectez-vous à votre espace adhérent.

Réforme du financement de l'apprentissage : ce qui change au 1er juillet 2025

Deux décrets marquent une nouvelle étape dans la réforme :

Décret n° 2025-585 :

- Fin du principe « chaque mois commencé est dû » : mise en place d'une proratisation journalière des versements aux CFA/OFA.
- Nouveau calendrier de versement des niveaux de prise en charge (NPEC) avec une avance supplémentaire et un solde de 10 % versé après service fait.
- Modalités spécifiques pour les nouveaux CFA.
- Précision sur la participation obligatoire de 750 € pour les contrats visant des certifications de niveau 6 ou 7.

Décret n° 2025-586 :

- Introduction d'une minoration de 20 % du NPEC si 80 % ou plus de la formation est dispensée à distance.
- Exception : minoration non appliquée si tous les CFA préparant à la certification sont dans ce cas.
- Obligation d'indiquer le taux d'enseignement à distance dans la convention de formation. Un formulaire Cerfa actualisé est mis à disposition.

Pour en savoir plus, un article relatif aux évolutions applicables à compter du 1er juillet est publié sur le site du ministère du travail :

[Je veux en savoir plus](#)

Lancement de la campagne de déclaration de la sous-traitance sur la plateforme Mon Compte Formation

La campagne de déclaration sur la plateforme EDOF est ouverte du 12 juin au 30 novembre 2025. Elle concerne les prestations réalisées entre le 1er avril et le 31 décembre 2024.

Rappel : les organismes de formation référencés sur Mon Compte Formation sont responsables de leurs sous-traitants, qui doivent répondre aux mêmes exigences de conformité.

Pour vous accompagner :

- un article généraliste accompagné d'une infographie portant sur l'encadrement de la sous-traitance : voir l'article ;
- une Foire aux Questions du ministère du Travail précisant les modalités de déclaration : voir la FAQ ;
- Une FAQ spécifique portant sur les obligations en matière de sous-traitance : consulter la FAQ dédiée.

[Toutes les informations complémentaires ici](#)

Publication d'un référentiel de contrôle qualité des actions de formation éligibles au Compte Personnel de Formation

La Caisse des Dépôts, avec le ministère du Travail, publie un référentiel de contrôle qualité pour les actions de formation éligibles au Compte personnel de formation (CPF).

Objectifs :

- Améliorer l'offre de formation sur Mon Compte Formation
- Protéger les droits des usagers
- Renforcer la confiance dans le dispositif

Une campagne d'audits de 1 000 organismes est en cours jusqu'à fin 2025.

Le référentiel s'inspire de Qualiopi : 19 critères et 53 indicateurs pour une évaluation claire et homogène.

[Je veux en savoir plus](#)

Côté employeurs

La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

Un nouveau service vient d'être ouvert sur Net-entreprises permettant aux employeurs de consulter l'ensemble des informations déclarées au titre de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) dans leurs déclarations sociales nominatives (DSN). Les informations qui figurent dans cette « fiche récapitulative » proviennent de l'Urssaf, et permettent de consulter les DOETH déclarées au titre de 2020 à 2024 inclus.

[Je veux en savoir plus](#)

Point d'information sur les aides et services de l'Agefiph

Les partenaires sociaux, dans le cadre d'une politique de branche sur le sujet du handicap ont décidé d'informer et de sensibiliser les entreprises. Ainsi, des points d'informations sur des thématiques liées au handicap et à l'emploi de personnes en situation de handicap sont mis en place.

La branche a décidé au regard de la convention qui la lie à l'Agefiph de faire le point sur l'ensemble des aides et services existants à disposition des entreprises selon leur besoin et leur situation.

[Consultez le récapitulatif complet ici](#)

Replay du webinaire portant sur le solde d'apprentissage

La Caisse des Dépôts, en collaboration avec les services de l'Etat a animé le 26 juin 2025 un webinaire portant sur la thématique suivante : "Solde de la taxe d'apprentissage : les nouveautés 2025.

[Je visionne le replay du webinaire](#)

Ressources et perspectives

UDES lancement de la lettre de l'UDES



Vous avez un mandat Udes au nom de votre syndicat adhérent ou vous souhaitez en savoir plus sur l'UDES, inscrivez-vous à la Lettre de l'UDES.

[Vous souhaitez suivre la Lettre ? Cliquez sur ce lien](#)

Agenda



[Webi Synofdes] Passeport de prévention : retours sur les premières utilisations des organismes de formation
Mercredi 24 septembre 2025 à 9h00

Votre organisme propose des formations dans le domaine de la prévention des risques professionnels ?

Depuis le 28 avril, vous pouvez accéder au portail pour déclarer dans le Passeport de prévention, les formations en SST suivies par les travailleurs au sein de votre OF. Déclaration obligatoire à partir du 1er septembre sur Organismes de formation | Portail d'information du Passeport de prévention.

Plus d'informations ici

[Je m'inscris](#)



Synofdes - rencontre territoriale francilienne
Mardi 23 septembre 2025 de 14h à 16h

Le Synofdes vous convie pour notre troisième rencontre territoriale, l'ordre du jour reste à être défini.

Voici l'adresse pour nous retrouver Synofdes : 88 Rue Marcel Bourdarias à Alfortville
Nous serons au 3e étage.

[Je m'inscris](#)

Synofdes
88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org

